

**Discours de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst  
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

**Déjeuner-débat organisé par le Rassemblement de Dirigeants et Chefs  
d'Entreprise Libanais**

Restaurant Le Maillon  
10 avril 2013

*SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI*

Mesdames et Messieurs les membres du Rassemblement de Dirigeants et Chefs  
d'Entreprise Libanais (RDCL),

Chers amis,

Je vous remercie pour votre invitation à ce déjeuner-débat. Je suis ravie d'être  
avec vous pour parler de ces deux thèmes sur lesquels vous m'avez demandé  
d'intervenir: "Comment développer les échanges économiques entre le Liban et  
l'Union européenne" et "L'impact de la crise chypriote sur l'Europe".

En ce qui concerne le premier thème, je voudrais commencer par vous rappeler  
que l'Union européenne a été, depuis sa création, le plus important partenaire  
commercial du Liban puisque plus d'un tiers du volume total du commerce  
extérieur du Liban se fait avec l'Union européenne contre, notamment,  
seulement un cinquième avec l'ensemble des 20 autres pays arabes. Ce qui fait  
de l'UE le premier partenaire commercial du Liban, ce sont les importations par  
le Liban de produits européens et non les exportations de produits libanais.  
Développer les échanges économiques entre le Liban et l'Europe passe donc par  
le développement d'une production libanaise qui soit exportable vers l'UE, c'est-  
à-dire capable de concurrencer les autres fournisseurs de l'UE sur le plan de la  
qualité et des prix. L'UE est consciente qu'une telle ambition demande un

important effort d'investissement au secteur privé dans la modernisation de l'appareil productif libanais, dans la recherche et le développement et dans la formation de la main-d'œuvre employée.

L'UE est également consciente que le secteur privé ne peut réaliser seul cette ambition. Ceci explique l'importance de l'aide apportée par l'UE aux PME libanaises. Cette aide a notamment pris la forme d'un appui à la création de pépinières d'entreprises ("business incubators") dans les différentes régions du pays, d'un renforcement des capacités de KAFALAT pour que cette institution puisse élargir son champ d'intervention, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie, d'un appui au développement des infrastructures de la qualité et d'un appui aux administrations qui sont en contact direct avec le monde de l'entreprise, notamment les administrations fiscales et douanières.

Cependant, l'UE est également consciente que le secteur privé doit aussi être aidé par des politiques gouvernementales. C'est aux autorités libanaises qu'il est demandé de développer les infrastructures nationales nécessaires à l'abaissement des coûts de production et de transport. C'est à elles qu'il incombe de faire en sorte que les coûts des formalités administratives soient limités à ce que prévoit la Loi. Dans le cadre du nouveau Plan d'Action pour la période 2013-2015 prévu par les accords de partenariat entre le Liban et l'UE et agréé récemment entre eux, les autorités libanaises se sont d'ailleurs engagées à lutter contre la corruption, à simplifier les procédures administratives, à moderniser les points de passages aux frontières, à moderniser le Code de Commerce, à promouvoir les exportations et à développer les infrastructures, en particulier les infrastructures énergétiques.

Mais il appartient aussi aux autorités libanaises d'encourager les jeunes Libanais à s'engager dans les métiers liés à la production de biens manufacturés et, pour

cela, de veiller à ce qu'ils y trouvent des conditions de travail satisfaisantes, la possibilité d'y effectuer une carrière épanouissante, débarrassés en particulier du souci de l'accès aux soins de santé pour eux et pour leurs familles et débarrassés du souci de la vieillesse. C'est dans ces conditions-là seulement qu'ils pourront se consacrer pleinement à leur travail de développement de la production de biens exportables.

A ce sujet, le Liban a posé, au cours du siècle dernier, les bases d'un système de protection sociale. Des lois sont encore nécessaires pour parfaire ce système mais, plus encore, la paix sociale et la stabilité qui sont – vous le savez bien - l'un des objectifs ultimes du RDCL, passent par le respect des réglementations du travail qui existent déjà et qui, à l'époque, s'inspiraient des législations les plus modernes. Le respect de ces réglementations par tous favorisera au passage le développement d'une concurrence saine entre entreprises – un autre des principes que défend le RDCL - puisque trop d'entreprises peu compétitives cherchent à survivre en ayant recours au contournement des réglementations sociales. Par ailleurs, si le principe de Responsabilité Sociale d'Entreprise que vous cherchez à promouvoir met au cœur de l'action sociale l'entrepreneur individuel lui-même, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire que l'Etat veille à ce que cela ne pénalise pas les entrepreneurs qui ont une conscience sociale de leur mission et, pour cela, qu'il impose à tous le respect d'une législation sociale minimum.

Cela nous amène à nous poser les questions fondamentales suivantes: les entrepreneurs libanais sont-ils réellement prêts à jouer le jeu d'une économie basée sur la concurrence? Comment faire pour imposer à tous les mêmes règles du jeu? Vous n'ignorez pas que les Etats qui se donnent pour mission d'organiser une saine concurrence sont des Etats qui se sont dotés de puissants organismes de contrôle, c'est-à-dire des Etats qui coûtent cher. Et qui acceptera un Etat qui

se donne pour mission de donner la priorité de l'emploi aux jeunes Libanais, plus chers que la main-d'œuvre des pays voisins, au risque de pousser les entreprises les moins compétitives à la faillite? Ces questions devraient constituer le cœur d'un débat sur l'avenir de l'économie libanaise, le cœur d'un nouveau pacte social. Je ne peux que me féliciter de la participation du RDCL aux débats récents sur ces sujets mais je ne peux, en même temps, que déplorer l'absence de réel dialogue tripartite institutionnalisé et regroupant des participants véritablement représentatifs.

**En ce qui concerne la crise chypriote,** l'accord auquel les autorités européennes et chypriotes ont abouti met fin, je dois le rappeler, à plus d'un an d'incertitudes nées d'un modèle économique non viable qui a amené le pays au bord du défaut de paiement. La restructuration du secteur financier, qui est au cœur de cet accord, vise donc à créer les bases d'un modèle de développement plus soutenable. Cet accord est accompagné de mesures d'urgence telles que des restrictions sur les mouvements de capitaux dont l'objectif est d'assurer la stabilité financière durant la phase de sortie de crise. Ces restrictions seront limitées dans le temps, non discriminatoires et seront pilotées de manière stricte par la Commission européenne.

Je tiens à souligner que cet accord n'est pas un nouveau modèle pour la résolution d'éventuelles crises financières à venir. Chypre est un cas unique et les mesures adoptées ont été adaptées à la situation très particulière de l'île. Celle-ci se caractérisait par un secteur bancaire très important (les dépôts étaient de l'ordre de 8 fois le PIB) mais qui n'était pas soumis à une supervision suffisante et dont la gestion manquait de la rigueur nécessaire. Il avait, de plus, subi d'énormes pertes sur les crédits qu'il avait accordés et sur les investissements qu'il avait réalisés. Tout cela nécessitait un plan de sauvetage

qui était hors de portée de l'Etat chypriote. Les négociations, commencées dès juin 2012 se sont avérées bien plus lentes que prévu.

Pour l'économie chypriote, l'impact de cet ajustement sera dur. L'Union européenne va donc mobiliser ses différents instruments d'assistance financière pour aider les autorités chypriotes à faire face à la crise économique qui s'annonce. L'UE va également fournir une assistance technique à ces autorités pour leur permettre de maximiser les profits qu'elles peuvent tirer de ces fonds.

Pour ce qui est de l'impact de cette crise sur l'UE, si on a pu constater une certaine inquiétude dans le monde de finance au moment où se déroulaient les négociations entre les autorités européennes et chypriotes, on notera toutefois que cela n'a entraîné aucune panique et que la crise n'a pas eu d'impact immédiat sur la zone euro.

**Quant à l'impact de la crise chypriote sur le secteur bancaire libanais,** il faut souligner que le contrôle des mouvements des capitaux mis en place par les autorités européennes et chypriotes a empêché que ne se produise une panique bancaire pouvant conduire à des faillites en série, notamment à la faillite des banques les plus dépendantes de dépôts étrangers. Dans ces conditions, le risque se limite pour ces banques à voir leurs dépôts diminuer de manière progressive au cours des prochains mois, ce qui les amènerait à ralentir leurs activités et à réduire leur personnel de manière également progressive. Tout comme les banques qui comptent essentiellement sur des dépôts de ressortissants chypriotes, elles feront face, de plus, au risque de récession qui menace l'île durant les quelques années à venir mais elles auront le temps de se désengager sans subir de pertes autres que celles qui sont liées à la réduction progressive de leur activité. Cette bonne maîtrise de la gestion de la phase de transition par les autorités européennes et chypriotes à partir d'une situation extrêmement

inquiétante ainsi que la grande expérience libanaise en matière bancaire m'amènent donc à penser que l'impact de la crise chypriote sur le système bancaire libanais devrait être, en fin de compte, très limité.

Je vous remercie.